

Vos informations municipales et communautaires

Municipalité de Pontiac - 2024 route 148, Pontiac, JoX 2Go

(819) 455-2401 www.municipalitepontiac.ca  

Pour faire publier un message communautaire : staubin.lucie@municipalitepontiac.ca

Conseil municipal de mars - En bref

- Suite à un sondage consultatif, le conseil municipal a choisi de miser sur le compostage domestique et communautaire afin d'atteindre les objectifs du gouvernement du Québec. C'est donc dire que, pour l'instant, la collecte porte-à-porte est écartée. Notons que les municipalités de La Pêche, Val-des-Monts et L'Ange Gardien ont aussi choisi de miser sur le compostage domestique. Un plan d'action municipal sera élaboré en cours d'année et les mesures entreront en vigueur en janvier 2018.
- Le conseil municipal a adopté une Déclaration de service aux citoyens afin de préciser les attentes du Conseil à l'égard de l'administration municipale quant aux délais de services aux citoyens.
- Un camionneur et un Chef de division ont été embauchés pour combler des postes vacants aux Travaux publics.
- Le Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC a été adopté par le conseil municipal. Un avis de motion a aussi été présenté afin de financer l'achat de nouveaux véhicules pour le service incendie. La demande est particulièrement pressante afin de remplacer les véhicules de secours (rescue van) et les camions citernes qui ont dépassé leur durée de vie utile.
- Suite à un processus d'embauche public, Mme Meghan Lewis a été embauché à titre de Responsable des loisirs et de la vie communautaire et pour aller chercher des subventions pour les associations.
- Le conseil a aussi entériné une entente permettant au Grenier des Collines de poursuivre son comptoir d'entraide dans la Municipalité. Le service sera dorénavant relocaliser dans les locaux de la Maison de la famille.

Prochaine séance du conseil municipal

19h30, le 11 avril 2017, Centre communautaire de Luskville, 2024 route 148

Résultat du sondage sur le compostage- Faits saillants

- Près de 300 citoyens ont répondu à notre sondage.
- 46 % des répondants affirment faire du compostage à l'heure actuelle.
- 71% des répondants qui ont complété le sondage sont enthousiastes ou très enthousiastes à l'idée de composter.
- Les coûts (achat de bac de jardin ou taxes pour un éventuel service porte-à-porte) et les inconvénients liés aux possibles odeurs, insectes, vermines sont les principaux freins identifiés par les répondants.
- L'interdiction des résidus verts dans les bacs à déchets, implantée depuis près d'un an, ne semble pas ennuyer les citoyens. 86% des répondants ont trouvés un moyen d'en disposer autrement (compostage, brulage, etc.).
- 67% des répondants préfèrent le compostage maison plutôt qu'une collecte porte-à-porte. Il semble que les coûts liés à la collecte rebutent particulièrement les répondants.

Banque de candidatures

La municipalité fait appel aux gens intéressés à y travailler sur appel, soit dans un poste de commis de bureau, réceptionniste ou secrétaire. Votre curriculum vitae sera déposé dans notre banque de candidatures, pour besoins futurs.

Important - Coop d'habitation

La future « Coopérative villageoise de Pontiac » vise à créer une offre de logement abordable principalement pour les aînés et un meilleur accès à des services de proximité pour la communauté de Pontiac. Le comité de citoyens qui pilote le projet a un besoin urgent de recruter de nouveaux membres. Veuillez contacter Meghan Lewis à la Municipalité de Pontiac pour de plus amples informations : 819-455-2401/ lewis.meghan@municipalitepontiac.ca

Camp de jour

Les détails sont à suivre sur notre site Internet au cours du mois d'avril.

"La grande corvée de ménage de mai"

Tous les détails seront dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Vie communautaire

Groupe Action Jeunesse

Saison 2017 - **Soirée d'inscription pour Ligue de balle molle, Hockey balle et Soccer – le mardi 4 avril de 18h à 19h à l'École Vallée des Voyageurs (immeuble Notre-Dame-de-la-Joie)**. Aucune autre inscription ne sera prise après le 4 avril. GAJ est aussi à la recherche d'entraîneurs. Pour tous les détails, veuillez s'il vous plaît vous rendre sur le site Web www.gajluskville.com. Merci à tous nos partenaires et bénévoles.

Avis publics

Étant donné que la séance du conseil du mois de mars a été ajournée faute de quorum, nous sommes tenus de réafficher les avis suivants, qui ont parus précédemment.



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 11 avril 2017, à 19h30, au centre communautaire située au 2024 Route 148, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2396 Chemin Kennedy, et désigné sous la partie de lot 28B.

La dérogation vise à permettre un garage isolé à 10,00 mètres de la ligne des hautes eaux alors que la norme réglementaire est de 15,00 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.12.1 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^{ème} jour de mars 2017.

Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 11 avril 2017, à 19h30, au centre communautaire située au 2024 Route 148, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 150 chemin de la Pointe-aux-Roches, et désigné sous le lot 2 682 954.

La dérogation vise à régulariser la marge latérale du bâtiment secondaire à 1,44 mètre alors que la marge prescrite dans le règlement est de 2 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.3.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

De plus la dérogation vise à régulariser la hauteur du bâtiment secondaire (garage) qui est dans la cour latérale de deux étages alors que la norme réglementaire autorise que le bâtiment secondaire soit de la même hauteur que le bâtiment principal (ici un étage) lorsqu'il se trouve en cour avant ou latérale. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.3.3 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^{ème} jour de mars 2017.

Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 11 avril 2017, à 19h30, au centre communautaire située au 2024 Route 148, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 19 rue des Noyers, et désigné sous le lot 2 682 523.

La dérogation vise à régulariser un abri d'auto attenant au bâtiment principal à 2,50 mètres de la ligne latérale du lot alors que la norme réglementaire dans la zone 16 est de 5 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.3.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

De plus, la dérogation mineure vise à permettre une occupation au sol de 17,5% alors que la norme réglementaire est de 15%. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.5 du règlement 177-01 et ses amendements. Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^{ème} jour de mars 2017.

Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 11 avril 2017, à 19h30, au centre communautaire située au 2024 Route 148, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 295 chemin de la Baie, et désigné sous le lot 2 682 646.

La dérogation vise à permettre le regroupement des lots 2 862 645, 2 682 646 et 2 682 649 afin de créer un lot de 2 174 mètres carrés alors que la norme au règlement de lotissement est de 3 700 mètres carrés. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de lotissement 178-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^{ème} jour de mars 2017.

Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 11 avril 2017, à 19h30, au centre communautaire située au 2024 Route 148, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 32 avenue des Vacanciers, et désigné sous le lot 2 683 239.

La dérogation vise à permettre la subdivision du lot afin de créer un terrain de 1578 mètres carrés alors que la norme au règlement de lotissement est de 3700 mètres carrés. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de lotissement 178-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^{ème} jour de mars 2017

Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 11 avril 2017, à 19h30, au centre communautaire située au 2024 Route 148, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2 Chemin Filiou, et désigné sous le lot 2 683 972.

La dérogation vise à régulariser la marge avant du bâtiment principal à 8,61 mètres alors que la norme réglementaire est de 10,00 mètres dans la zone 2. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

La dérogation vise à régulariser la marge latérale du bâtiment principal à 4,66 mètres alors que la norme réglementaire est de 5,00 mètres dans la zone 2. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^{ème} jour de mars 2017.

Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier

Pontiac Bulletin

April 2017

Your municipal and community information

Municipality of Pontiac - 2024, Highway 148, Pontiac, JoX 2Go

(819) 455-2401 www.municipalitepontiac.ca  

Please send your announcements to: staubin.lucie@municipalitepontiac.ca

March Council meeting-Highlights

- Following an advisory survey, the municipal council chose to focus on domestic and community composting in order to achieve the objectives set out by the Quebec Government. Meaning that for the time being, the idea of the door-to-door collection has been discarded. Let us note that the municipalities of La Pêche, Val-des-Monts and L'Ange Gardien have also chosen to focus on domestic composting. A municipal action plan will be developed during the course of this year and the measures will take effect in January 2018.
- The municipal council adopted a Declaration of services to the public, in order to specify the council's expectations with respect to the municipal administration in terms of service to the public.
- A truck driver and the Head of division in the Public Works Department have been hired to fill two vacant positions.
- The MRC's Fire Safety Cover Plan was adopted by the municipal council. A notice of motion was also given in order to finance the purchase of new vehicles for the Fire Department. Having exceeded their useful life, the need to replace the rescue van and the tankers is pressing.
- Following a public hiring process, Mrs. Meghan Lewis was hired as Manager for recreation and community activities and for finding grant support for associations.
- Council has also approved an agreement which will allow the Grenier des Collines to pursue their mutual support services within the municipality. They will be relocated to the Quyon Family Centre premises.

Next Municipal Council meeting

7:30 pm, April 11th 2017, Luskville Community Centre, 2024 Highway 148

Results of the survey on composting- Highlights

- Nearly 300 citizens have responded to our survey.
- 46% claim that they are currently composting.
- 71% who completed the survey are enthusiastic or very enthusiastic to the idea of composting.
- The costs (purchase of the garden bin or taxes for a future door-to-door collection) and inconveniences related to possible odours, insects and vermin are the main obstacles that were identified.
- Prohibiting plant-based refuse in the garbage bins, which has been implemented for close to a year now, does not seem to bother citizens. 86% of those who responded have found an alternative way to dispose of these materials (composting, burning, etc.)
- 67% of those who responded prefer domestic composting to a door-to-door collection. The cost related to the collection is particularly the dissuading factor.

Candidate database

The Municipality is looking for candidates who might be interested in working as office clerk, receptionist or secretary. Your resumé will be included in our database, for future use.

Important - Housing Co-op

The future « Pontiac Village Co-op » aims to increase the supply of affordable housing, mainly for seniors, and the provision of valuable services for the Pontiac community. The steering committee, comprised of volunteer residents of Pontiac, has a critical need to recruit new members. For further information, please contact Meghan Lewis at the Municipality of Pontiac: 819-455-2401/ lewis.meghan@municipalitepontiac.ca

Day Camp

Please consult our Website for details during the month of April.

« Spring cleaning » in May

All details to come in our next edition of the bulletin.

Community activities

Groupe Action Jeunesse

2017 Season – **Registration for Softball league, Ball hockey and Soccer – Tuesday, April 4th, 6pm to 7pm at the Vallée des Voyageurs Elementary School (Notre-Dame-de-la-Joie building).** No other registration will be accepted after April 4th. GAJ is also looking for coaches. Please go to the Website www.gajluskville.com for all the details. Thank you to our partners and volunteers.

Public notices

Since the municipal Council meeting of March was adjourned for lack of quorum, we are required to publish the following notices, which previously appeared in the March edition of the bulletin.



PUBLIC NOTICE MUNICIPALITY OF PONTIAC

PUBLIC NOTICE IS GIVEN by the undersigned that at the regular Council meeting to be held on April 11th 2017, at 7:30 p.m. at the community center located at 2024 Highway 148, Pontiac, Quebec, Council will hear the application for a minor variance pertaining to the building situated at 2396 Kennedy Road, designated under part of lot number 28B.

The variance aims to allow a detached garage at 10 metres from the high-water mark, while the regulatory standard is 15 metres. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 4.12.1 of the zoning bylaw #177-01 and its amendments. During this municipal Council meeting, any person interested by this application for a minor variance may be heard.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of March 2017.
Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer



PUBLIC NOTICE MUNICIPALITY OF PONTIAC

PUBLIC NOTICE IS GIVEN by the undersigned, that at the regular Council meeting to be held on April 11th 2017, at 7:30 p.m. at the community center located at 2024 Highway 148, Pontiac, Quebec, Council will hear the application for a minor variance pertaining to the building situated at 150, Pointe-aux-Roches Road, designated under lot number 2 682 954.

The variance aims to regularize the side margin of the secondary building to 1.44 metres, while the regulatory standard is 2 metres. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 4.3.4 of the zoning bylaw #177-01 and its amendments.

Furthermore, the variance aims to regularize the height of the two-story secondary building (garage) which is in the side yard, while the regulatory standard allows a secondary building to be the same height as the main building (in this case, one story) when located in the front or side yard. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 4.3.3 of the zoning bylaw #177-01 and its amendments.

During this municipal Council meeting, any person interested by this application for a minor variance may be heard.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of March 2017.

Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer



PUBLIC NOTICE MUNICIPALITY OF PONTIAC

PUBLIC NOTICE IS GIVEN by the undersigned, that at the regular Council meeting to be held on April 11th 2017, at 7:30 p.m. at the community center located at 2024 Highway 148, Pontiac, Quebec, Council will hear the application for a minor variance pertaining to the building situated at 19, Noyers Road, designated under lot number 2 682 523.

The variance aims to regularize a carport attached to the main building at 2.50 metres from the side lot line, while the regulatory standard in zone 16 is 5 metres. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 4.3.4 of the zoning bylaw #177-01 and its amendments.

Furthermore, the minor variance aims to allow the use of 17.5% of the land, while the regulatory standard is 15%. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 4.1.5 of bylaw #177-01 and its amendments.

During this municipal Council meeting, any person interested by this application for a minor variance may be heard.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of March 2017.

Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer



PUBLIC NOTICE MUNICIPALITY OF PONTIAC

PUBLIC NOTICE IS GIVEN by the undersigned, that at the regular Council meeting to be held on April 11th 2017, at 7:30 p.m. at the community center located at 2024 Highway 148, Pontiac, Quebec, Council will hear the application for a minor variance pertaining to the building situated at 295, Baie Road, designated under lot number 2 682 646.

The variance aims to allow the grouping of lots 2 862 645, 2 682 646 and 2 682 649 in order to create a 2,174 square metre lot, while the regulatory standard in the subdivision bylaw is 3,700 square metres. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 3.8.1 of the subdivision bylaw #178-01 and its amendments.

During this municipal Council meeting, any person interested by this application for a minor variance may be heard.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of March 2017.

Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer



PUBLIC NOTICE MUNICIPALITY OF PONTIAC

PUBLIC NOTICE IS GIVEN by the undersigned, that at the regular Council meeting to be held on April 11th 2017, at 7:30 p.m. at the community center located at 2024 Highway 148, Pontiac, Quebec, Council will hear the application for a minor variance pertaining to the building situated at 32, Vacanciers Avenue, designated under lot number 2 683 239.

The variance aims to regularize the subdivision of the lot in order to create a lot of 1,578 square metres, while the standard in the subdivision bylaw is 3,700 square metres. The regulatory provision pertaining to the present minor variance is found under section 3.8.1 of the subdivision bylaw #178-01 and its amendments.

During this municipal Council meeting, any person interested by this application for a minor variance may be heard.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of March 2017.

Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer



PUBLIC NOTICE MUNICIPALITY OF PONTIAC

PUBLIC NOTICE IS GIVEN by the undersigned, that at the regular Council meeting to be held on April 11th 2017, at 7:30 p.m. at the community center located at 2024 Highway 148, Pontiac, Quebec, Council will hear the application for a minor variance pertaining to the building situated at 2, Filiou Road, designated under lot number 2 683 972.

The variance aims to regularize the front margin of the main building to 8.61 metres, while the regulatory standard in zone 2 is 10.00 metres. The regulatory provision pertaining to the present minor variance is found under section 4.1.4 of the zoning bylaw #177-01 and its amendments.

The variance aims to regularize the side margin of the main building to 4.66 metres, while the regulatory standard in zone 2 is 5 metres. The regulatory provision pertaining to the present variance is found under section 4.1.4 of the zoning bylaw #177-01 and its amendments.

During this municipal Council meeting, any person interested by this application for a minor variance may be heard.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of March 2017.

Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer

